

CACHETTE

DE

L'AGE DU BRONZE

A COMPIÈGNE (OISE)¹

Les environs plus ou moins immédiats de Compiègne, si fertiles en souvenirs et monuments gallo-romains, ne le sont pas moins en vestiges des époques antérieures, notamment de celle du bronze. Indépendamment de très nombreuses pièces *isolées*, des *dépôts* importants d'objets en bronze y furent mis au jour en maints endroits : entr'autres, au Buissonnet et à La Muette (forêt de Compiègne), à Giraumont, à Gournay-sur-Aronde, à Saint-Pierre-en-Chastres, etc., etc. La plupart de ces trouvailles, sommairement inventoriées par Graves², sont d'ailleurs rappelées dans l'excellent travail de M. l'abbé Breuil sur les bronzes du bassin de Paris³ (chapitres des comparaisons), et les principaux dépôts énumérés dans le récent et magistral ouvrage de M. J. Déchelette, sur l'archéologie préhistorique⁴.

Mais, c'est particulièrement en pareille matière que le vaste champ des découvertes reste toujours ouvert, car

1. Lu dans la séance de la Société historique du 17 mars 1911.
2. GRAVES. *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 2^{me} édition, pag. 163-174.
3. BREUIL (abbé). *L'âge du Bronze dans le bassin de Paris*. — *L'Anthropologie*, 1900, 1901, 1902, 1903, 1905 et 1907.
4. J. DÉCHELETTE. *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, tom. II, pag. 168 et *Appendices*, pag. 86-88.

nous avons à enregistrer aujourd'hui la rencontre d'un nouveau dépôt de l'âge du bronze sur le territoire même de Compiègne, au lieu dit *La Justice*, dans la plaine des *Sablons*.

Des ouvriers terrassiers occupés, sous la direction de M. Bablet, à défoncer un terrain appartenant à M. Fournier Sarlovèze, maire de la ville et député de l'arrondissement, trouvèrent inopinément en effet, fin février 1911, d'abord une superbe lance et ensuite, quatre ou cinq mètres plus loin, un amas assez considérable d'objets en bronze. Ils eurent le bon esprit de mettre le tout de côté, de sorte que le lendemain dans la matinée, sans avoir été prévenu, l'heureux propriétaire eut l'agréable surprise, en visitant le chantier, d'entrer en possession de cette intéressante trouvaille.

Tous ces objets avaient été recueillis dans l'angle nord du terrain à convertir en potager, soit à 160^m environ de l'ancienne route de Paris et 60^m du chemin menant autrefois de la forêt vers la rivière d'Oise et Venette ¹.

Le sol, en cet endroit, se compose exclusivement d'une couche de sable d'assez faible épaisseur, soit de 0^m30 à 0^m35 au plus, et se divisant en deux parties bien distinctes. La supérieure, modifiée par la culture et moins arénacée, a été teintée en gris par les débris organiques des engrais ou fumures; l'inférieure, non remaniée, consiste en ce sable pur, sec et jaunâtre, dit vulgairement « sable à lapins », parce que ces derniers le ramènent fréquemment à la surface en creusant leurs terriers. Au-dessous, se trouve

1. Ce chemin, aboutissant à l'Oise, peut être considéré comme un des plus anciens de la région. Il dut servir, *de tous temps*, à passer de la rive gauche sur la rive droite, et réciproquement, par le *gué* et peut-être ensuite par le *pont* situés en face de Venette, qui reliaient ainsi les voies de communication de l'Est et du Sud-Est avec celles de l'Ouest et du Nord-Ouest. — GRAVES. *Précis statistique sur le canton de Compiègne*, pag. 191, et *Notice archéologique*, 2^{me} édition, pag. 245. — DE BICQUILLEY. *Quelques recherches sur les origines de Compiègne*, pag. 88-97.

le *cræon*, *tuf* ou marne, surmontant la masse calcaire qui constitue la véritable ossature de la majeure partie du territoire de Compiègne.

C'est dans la seconde couche de sable, ou à 0^m30 environ de la surface du sol, que gisait la lance ; et cette dernière doit évidemment à la pureté de ce milieu la belle patine lustrée qui la caractérise. Quant aux autres objets, ils furent trouvés pêle-mêle quatre à cinq mètres plus loin, ainsi qu'il a déjà été dit, dans un espace de 0^m30 à 0^m40 carrés au plus, à la base du sol arable, soit à 0^m25 au maximum de profondeur. Le culot de bronze avait été soigneusement placé en dessus ; et ce fut en buttant contre celui-ci, que la bêche d'un ouvrier amena la découverte du dépôt tout entier.

L'ensemble de cette trouvaille, indépendamment de la lance en question, comprend :

- 1° Deux haches à ailerons ;
- 2° Six haches à douille ;
- 3° Huit débris ou fragments de haches diverses ;
- 4° Un fragment ou tronçon de lame d'épée ;

Et 5° enfin, un culot de creuset, d'un volume et d'un poids assez considérables.

Tous les objets sont recouverts d'une patine spéciale, variant du vert clair au vert russe ou brun plus ou moins foncé, brillante ou rugueuse, suivant la position respective qu'ils occupaient dans la cachette.

Ce sont donc ces divers objets que nous devons exactement décrire, avant d'en aborder l'étude critique ou archéologique. Pour plus de clarté, nous examinerons d'abord ceux qui furent recueillis intacts ou à peu près, puis les débris ou fragments, en réservant pour la fin l'intéressant fond de creuset.

Cette tâche, d'ailleurs, sera singulièrement facilitée par la grande planche chromolithographique que nous devons

encore à l'amabilité et au talent bien connus de M. J. Pilloy, dont le coup d'œil et la sûreté de main, certes, démentent les quatre-vingt-deux ans. Les moindres nuances, en ce qui concerne notamment la patine, y sont tellement observées et si bien rendues, que tous nouveaux détails à cet égard, dans la description spéciale de chacune des pièces, seraient absolument superflus.

I. — Objets intacts.

1° *Lance à douille*, fig. 1^{re}. — En feuille de saule ; larges ailes, très régulièrement arquées. — Longueur totale : 0^m278, dont 0^m242 pour le fer de lance et 0^m036 pour la douille ; — largeurs : à la naissance des ailes, 0^m032, au quart de la hauteur (maximum), 0^m053, à mi-hauteur 0^m043 et aux trois quarts 0^m033 ; — épaisseur moyenne (le long de la nervure formée par la douille), 0^m005. Cette douille, parfaitement *cylindrique*, mesure extérieurement 0^m022 de diamètre à sa base et 0^m020 à la naissance des ailettes où se voient deux trous de cheville opposés, d'un diamètre moyen de 0^m004. — Petite dépression ou gorge peu profonde, de 0^m003 de largeur, courant parallèlement et à 0^m002 du bord extérieur des tranchants. Ces derniers sont encore assez vifs, *tels qu'ils sont venus à la fonte*, et ne présentent aucunes traces de martelage ; — poids, 325 grammes.

2° *Haches à ailerons*. — La première, fig. 2, qui a la cloison brisée à la partie supérieure de l'anneau latéral, mesure encore 0^m142 de longueur totale, dont 0^m090 de lame. Les largeurs, sur les faces, sont respectivement les suivantes : en haut des ailerons, 0^m033 ; à leur naissance, 0^m024 ; au tranchant de la hache, 0^m037. Transversalement, les largeurs aux deux premiers endroits et au milieu de la lame sont également de : 0^m036, 0^m024 et 0^m015. Les bords sont presque droits et légèrement abattus en chanfreins sur les côtés, jusqu'au point où chaque

aileron s'en détache par un petit bourrelet transversal. Les bavures du moule ont disparu sous un martelage soigné, s'appliquant même aux ailerons. Ceux-ci sont assez détériorés et aplatis d'un côté ; de l'autre côté, l'un est forcé et le second à moitié brisé. Les faces de la hache sont lisses, dépourvues de talon, même rudimentaire, au droit des ailerons ; l'anneau latéral ne paraît pas avoir été utilisé, car il conserve encore, à l'intérieur comme à l'extérieur, les *bavures* et irrégularités du moule ; — poids, 440 grammes.

La seconde hache à ailerons, fig. 3, est de longueur beaucoup moindre ; elle semble d'ailleurs avoir subi de nombreux martelages ou aiguisages qui en ont notablement diminué la grandeur primitive. La cloison, cassée ou coupée ras des ailerons à la partie supérieure, porte aussi les traces évidentes d'un martelage intense, qui en a refoulé l'extrémité, en infléchissant le milieu en arc de cercle, ainsi que les arêtes latérales.

Longueur totale : 0^m090, dont 0^m047 pour la lame ; — côtés ou bords lisses, sans traces de bavures et assez incurvés ; — tranchant élargi, beaucoup plus arqué que dans la première hache ; — ailerons et anneau également lisses ou convenablement ébarbés.

Largeurs sur les faces : en haut des ailerons, 0^m027 ; à leur naissance, 0^m022 ; au tranchant, 0^m040 ; — largeurs transversales : aux deux premiers points, 0^m034 et 0^m018 ; au milieu de la lame, 0^m013 ; — poids, 210 grammes.

3° *Haches à douille*. — Ces haches, au nombre de six et de taille différente, appartiennent toutes au même type. Cependant, nous les diviserons, par moitié, en deux groupes distincts, en raison des ornements que présentent trois d'entre elles.

En outre, avant de les passer successivement en revue et afin d'éviter la répétition fastidieuse des mots : longueurs, largeurs, etc., nous avons cru devoir en résumer les dimensions respectives dans le tableau suivant :

Nos d'ordre	LONGUEUR TOTALE (a)	LARGEURS SUR LES FACES			LARGEURS TRANSVERSALES ou épaisseurs		OBSERVATIONS
		à la partie supérieure (b)	au milieu	au tranchant	à la partie supérieure	au milieu	
1^{er} Groupe, à faces lisses.							
1	0 ^m 100	0 ^m 035	0 ^m 030	0 ^m 047	0 ^m 025	0 ^m 022	(a) Compris le bourrelet ou filet supérieur. (b) La largeur de la partie supérieure a été prise au- dessous du filet terminal de la douille, ou entre les deux filets quand il en existe un second. Pour avoir les lar- geurs <i>totales</i> de la tête des douilles, il faudrait donc ajouter à celles ci-contre la double épaisseur du bour- relet terminal, soit en moyenne 0 ^m 006 environ.
2	0 ^m 093	0 ^m 035	0 ^m 027	0 ^m 045	0 ^m 035	0 ^m 022	
3	0 ^m 064	0 ^m 024	0 ^m 022	0 ^m 037	0 ^m 024	0 ^m 016	
2^e Groupe, à faces ornées.							
4	0 ^m 110	0 ^m 035	0 ^m 031	0 ^m 046	0 ^m 035	0 ^m 022	
5	0 ^m 105	0 ^m 035	0 ^m 034	0 ^m 054	0 ^m 035	0 ^m 022	
6	0 ^m 106	0 ^m 035	0 ^m 037	0 ^m 058	0 ^m 035	0 ^m 022	

De la simple inspection de ce tableau, il ressort, beaucoup mieux que des énumérations de mesures les plus minutieuses :

1° Que les longueurs totales des haches à douille de la cachette des Sablons, sauf pour le n° 3 qui est de taille véritablement inférieure ou minuscule, varient entre 0^m093 (ou 0^m095, en raison du mauvais état de la seconde hache) et 0^m110 ;

2° Que leur partie supérieure, mesurée entre les deux filets situés l'un à l'entrée de la douille et le second à la naissance de l'anneau latéral, quelle que soit d'ailleurs la forme de l'entrée de cette douille, s'inscrit uniformément dans un carré d'environ 0^m035 de côté ;

3° Que les largeurs des tranchants, au contraire, diffèrent très sensiblement, puisqu'elles oscillent entre 0^m045 et 0^m058 ;

Et 4° enfin, que la largeur transversale, au milieu des haches, est constamment de 0^m22.

Ces remarques générales énoncées, il ne reste qu'à signaler les particularités relatives à chacune des haches en question, ce que nous ferons le plus brièvement possible, en suivant leur ordre d'inscription au tableau ci-dessus.

N° 1. — Hache de rebut, fig. 4, dont le tranchant n'a jamais été affûté. Bourrelets de la douille légèrement arrondis ; — tranchant refoulé sur un tiers de sa largeur et brut sur les deux autres tiers. Du côté opposé à l'anneau, trou béant, en forme de déchirure, provenant probablement d'une mauvaise position du ou des noyaux dans le moule, au moment de la coulée ; — pièce non ébarbée, non achevée dans son ensemble et présentant, à l'intérieur de la douille, deux *fortes bavures* longitudinales ; — anneau latéral petit, fruste ; — poids, 235 grammes.

N° 2. — Hache, fig. 5, polie par un usage prolongé et portant des traces manifestes de martelage sur la moitié des faces, vers le tranchant. — Anneau latéral usagé ; —

intérieur de la douille *lisse* ou *sans bavures* ; — tranchant en arc de cercle, ébréché au milieu ; — poids, 170 grammes.

N° 3. — Hachette, fig. 6, très usagée, paraissant susceptible, par sa faible taille, d'avoir plutôt servi comme ciseau ; — insuffisamment ébarbée sur les côtés. Intérieur de la douille *lisse*, mais avec *traces de bavures* à la partie supérieure ; — anneau latéral relativement grand. L'une des faces montre une fêlure ou cassure assez prononcée, ainsi qu'une dépression provenant d'un choc ; — poids, 75 grammes.

N° 4. — Pièce, fig. 7, très résistante et de forte taille, avec bourrelet ou filet supérieur anguleux, martelé sur la partie du dessus ; — angles abattus au point de donner à la douille une forme presque circulaire. Chacune des faces porte, comme ornement ou décoration, des ailerons simulés formés par deux nervures curvilignes partant du dessous du second filet et réunies, haut et bas, par d'autres nervures infléchies en sens contraire. Douille entièrement *lisse* à l'intérieur ; — anneau latéral très large et très solide ; — tranchant presque droit, intact et très vif encore ; — traces récentes de frottement à l'angle inférieur de l'une des faces ; — poids, 340 grammes.

N° 5. — Belle pièce, fig. 8, très soignée comme exécution. Elle présente sur chaque face quatre fortes nervures ou filets verticaux saillants, deux formés par les arêtes latérales et deux intermédiaires. Ces ornements se détachent du bourrelet inférieur de la douille, plus régulier qu'à l'ordinaire, et descendent jusqu'au delà du milieu des faces vers le tranchant, en s'amortissant en pointe. Douille *lisse* intérieurement ; — tranchant circulaire, très vif ; — anneau latéral large et fort ; — poids, 310 grammes.

N° 6. — Même pièce absolument, fig. 9, mais dont les quatre nervures décoratives, indépendantes des angles et isolées dans le champ des faces, ont moins de longueur et de force que dans la précédente ; — second bourrelet de la douille très atténué. En mauvais état ; — incomplète dans le haut de

l'une des faces et de l'un des côtés, où bourrelets et nervures ornementales ont en partie disparu par accident ou sous la pression oblique du manche, dans des coups portés sans doute à faux ; — tranchant très acéré, en arc de cercle très prononcé ; — intérieur de la douille rugueux, mais *sans bavures* latérales ; — anneau large et résistant ; — poids, 260 grammes.

II. — Fragments ou débris.

Les fragments ou débris d'objets rencontrés dans la cachette des Sablons comprennent :

1° Un fragment de hache à ailerons, se limitant à l'étendue de ces appendices et de la cloison rudimentaire qui les surmonte ;

2° Deux portions supérieures de haches à douille avec anneau latéral, représentant approximativement les deux tiers de la longueur de ces haches ;

3° Quatre portions inférieures de mêmes haches, dont trois assez courtes et la quatrième atteignant au moins les deux tiers de l'instrument dont elle provient ;

4° Une portion médiane de hache semblable et dont la longueur ne dépasse pas cinq centimètres ;

Et 5° enfin, un segment ou tronçon de lame d'épée, de trois centimètres et demi de longueur.

De ces divers fragments, nous retiendrons seulement les numéros 1 et 2, le dernier du n° 3 et le numéro 5, les autres n'offrant aucun intérêt particulier ou ne donnant lieu à aucune observation spéciale.

N° 1. — Fragment supérieur, fig. 10-10^{bis}, de hache à ailerons, brisée à la partie inférieure de ces derniers. Ailerons relativement courts (0^m047) pour leur largeur (0^m036), entiers, des plus régulièrement symétriques, et *rebordés ou renforcés d'un filet marginal* dans toute leur étendue ; — cloison ne dépassant les ailerons que de 0^m022, intacte et

se rétrécissant à son extrémité supérieure ; — anneau latéral large et fort ; — faces lisses au droit des ailerons.

N° 2. — Fragments supérieurs de haches à douille, avec anneau latéral.

Le premier, fig. 11, à douille rectangulaire ($0^m038 \times 0^m030$), est décoré sur chaque face d'un pois ou point saillant, de moyenne grosseur ; — anneau latéral grand, large et fort ; — intérieur de la douille *lisse*.

Le second, à peu près de même longueur, mais à douille carrée ($0^m031 \times 0^m031$) laisse voir un plus gros point sur une face seulement. Anneau moins grand que le précédent ; — intérieur de la douille *lisse*, mais avec légères *traces de bavures* dans le haut.

N° 3. — Fragment inférieur, fig. 12, de hache à douille portant, vers la cassure, des portions d'ailerons simulés qui forment des saillies accentuées sur les angles des faces et sur les côtés. — Largeur des faces : au droit des ailerons simulés 0^m036 , à leur naissance 0^m034 , au tranchant 0^m046 ; — intérieur de la douille *lisse* ; — tranchant en arc de cercle, vif et acéré.

N° 5. — Tronçon d'épée, fig. 13, mesurant 0^m036 de longueur sur 0^m032 de largeur à une extrémité et 0^m035 à l'autre, sans nervure médiane. — Epaisseurs : 0^m006 au milieu et 0^m0025 de chaque côté, à la naissance des dépressions formant double tranchant ; — largeur de ces derniers, 0^m003 ; — tranchants vifs, acérés et n'ayant subi aucun martelage.

Le poids total des divers fragments de la cachette, décrits ou non, est de 1 k. 050 grammes.

III. — Culot de creuset.

Masse de métal fondu, de forme discoïde légèrement elliptique, plate d'un côté, irrégulièrement bombée de l'autre. La face plane, ou supérieure, montre des soufflures, crasses et scories de fusion ; — l'inférieure, qui a épousé la conformation plus ou moins sphérique du fond du creuset, est

revêtue d'une patine vert-foncé, avec traces d'oxyde de cuivre, et de conglomérats terreux ou sableux, couleur de rouille. — Grand diamètre, 0^m170 ; petit, 0^m150 ; — épaisseur maxima 0^m037 ; — arêtes assez vives ; poids, 2 k. 800 grammes.

Tels sont, par eux-mêmes, les différents objets exhumés aux Sablons et dont la plupart sont figurés, aux *deux tiers* de leur grandeur, sur la belle planche en couleurs jointe à notre travail. Il nous reste maintenant à les étudier au point de vue critique ou archéologique, afin de spécifier les particularités que présentent certains d'entre eux et de déterminer surtout à quelle période de l'âge du bronze, doit remonter l'ensemble de cette intéressante trouvaille.

La lance, par sa douille très courte, sa longue et large flamme, présente une certaine analogie avec une lance trouvée dans la Seine, à Paris ¹, et surtout avec une autre figurée par J. Evans, comme provenant de la Tamise, à Londres ² ; mais la courbure extérieure des ailes de la nôtre offre encore beaucoup plus d'ampleur à la base. Cette pièce est donc tout à fait exceptionnelle ; sa facture, sa grande régularité, ses belles proportions accusent certainement une époque très artistique et très avancée de l'âge du bronze.

Il en est de même, d'ailleurs, pour les haches à ailerons ou à douille, les fragments des mêmes objets et le tronçon d'épée.

Les premières, bien que les portions supérieures des cloisons aient disparu, étaient évidemment à ailerons *terminaux*, avec anneau latéral unique ; et ce dernier, au lieu de se trouver à peu près à mi-hauteur des ailerons, comme dans le type à ailerons *médians*, est relégué à leur sommet, où une sorte d'accolade renforcée paraît avoir été ménagée pour le recevoir et en accroître la solidité.

1. MORTILLET (G. et A. DE), *Musée préhistorique*, 1^{re} éd^{on}, n^o 942.

2. J. EVANS, *L'âge du Bronze*, trad^{on} Barbier, pag. 335 et fig. 378.

Cette forme n'est pas très rare dans le nord de la France. On la trouve généralement associée aux haches à douille, dans les cachettes importantes du bassin de la Somme¹; et, beaucoup plus près de nous, plusieurs exemplaires en ont été recueillis à Saint-Pierre-en-Chastres, où fut également rencontré un fragment de moule en terre cuite, paraissant convenir à semblable objet².

Les haches à douille, à peu près du même type, c'est-à-dire à *douille profonde, avec anneau latéral et tranchant plus ou moins évasé en arc de cercle*, ne s'éloignent pas non plus des formes classiques. Nos haches à faces lisses rentrent absolument dans les types courants et celles à faces ornées se retrouvent également toutes dans le travail de M. l'abbé Breuil³. Il serait donc superflu d'insister à leur égard.

Les haches ornées de nervures verticales, par le nombre de ces dernières (quatre), échappent toutefois à la remarque de J. Evans, tendant à établir que le système *trinaire* a joué un rôle spécial dans la décoration des haches à douille⁴. Ce fait, considéré comme habituel, sinon intentionnel en Angleterre, serait en tout cas plutôt accidentel en France, bien qu'on puisse l'observer sur une hache de Saint-Roch et deux du Plainseau⁵, à Amiens.

D'un autre côté, la hache à douille n° 1^{er} — fig. 4 —, malgré ou plutôt à cause de ses défauts, donne lieu à une très intéressante remarque.

Ainsi qu'on l'a vu, cette pièce est telle qu'au sortir du moule, et l'intérieur de sa douille présente encore deux

1. BREUIL (abbé). *Loc. cit.* 1905, pag. 157.

2. Récoltes Viollet-le-Duc, *dessins V. Cauchemé*. — Papiers de l'auteur.

3. BREUIL (abbé). *Loc. cit.* 1905, pag. 159-164 et fig. 6-7, n^{os} 59-62, 66-68, 77-78 et 87-88.

4. J. EVANS. *Loc. cit.*, pag. 129-130 et fig. 124-128, etc.

5. BREUIL (abbé). *Loc. cit.* 1905, pag. 162-164 et fig. 7, n^{os} 87, 88 et 90.

lignes *âpres* ou *bavures* à bords irréguliers, se prolongeant presque jusqu'au tranchant. Ces dernières, diamétralement opposées aux bavures extérieures, non ébarbées elles-mêmes et provenant des valves du moule, ne semblent-elles pas indiquer que le creux de la douille ait été obtenu à l'aide d'un *double* noyau, dont les faces de jonction étaient *perpendiculaires* à celles du moule principal, pour ne pas affaiblir ou fatiguer les parois aux mêmes endroits ?...

C'est là, nous ne l'ignorons pas, une hypothèse à la fois nouvelle et toute personnelle : aussi, nous contenterons-nous de poser la question, en laissant à de plus érudits le soin de l'étudier plus spécialement et de la résoudre.

En tout cas, ces bavures intérieures ne paraissent pas exister dans les haches à douille du type primitif, c'est-à-dire à lame très allongée, bords et tranchant rectilignes ou à peu près ; l'intérieur de la douille en est *lisse* sur toutes les faces. Nous avons pu nous en assurer d'abord personnellement, par l'examen de nombreuses pièces de ce genre, et ensuite avec M. J. Pilloy lui-même, par l'enlèvement du résidu *silico-argileux*, très durci, qui formait *l'unique* noyau de semblables haches en notre possession. Mais nous avons pu nous convaincre également, l'un et l'autre, des difficultés et du temps considérables qu'exigeait cette simple opération ¹.

Il ne paraît donc pas inadmissible qu'à une période plus avancée de l'âge du bronze, sinon à la dernière, le fondeur ait substitué à cet *unique* noyau *deux autres* noyaux cunéiformes, chacun de base égale à la moitié de l'entrée de la douille, qu'il suffisait de *décoincer*, pour les enlever facilement ou les faire tomber de cette douille.

Cette interprétation, d'ailleurs, ne semble pas en contra-

1. Ce n'est même que parce que le sable ou la silice dominait dans la composition de ce noyau, que nous avons pu l'extraire de la douille ; la même opération eût été sans doute impossible avec un noyau d'argile pure, que « la chaleur du métal fondu suffisait pour transformer en terre cuite ». — J. EVANS. *Age du Bronze*, pag. 201.

Note ajoutée à l'impression.

diction avec l'un des rôles attribués par J. Evans aux bavures ou nervures intérieures, dans les haches à douille. Les petits vides latéraux laissés forcément par la jonction des noyaux, avant de donner naissance aux bavures en question, pouvaient fort bien, en même temps, servir *d'évents*, et favoriser le coulage du bronze dans le moule¹. Quant au second rôle, celui de consolider le manche², il paraît beaucoup moins rationnel. Il est évident, en effet, que dans l'introduction, ou mieux le *forçage* du manche dans la douille, à contre-fil, le refoulement et la déchirure des fibres de bois, par les aspérités des nervures intérieures, loin de consolider le manche, n'auraient pu tendre qu'à le faire échapper de la douille et nuire sérieusement, au contraire, à la solidité de l'emmanchement³.

Les autres haches et fragments de haches à douille viennent du reste à l'appui de cette dernière assertion. Dans tous indistinctement, ainsi que nous l'avons noté en italique pour chaque objet, les douilles sont à peu près lisses à l'intérieur et les bavures des noyaux ont été soigneusement enlevées, probablement pour en faciliter l'emmanchement avant leur mise en service.

La plupart de nos haches se ressentent également d'un usage prolongé ; elles portent de nombreuses traces de martelages successifs, surtout vers le tranchant, ce qui prouve évidemment que ce dernier était *rebattu* et *réaffûté* à maintes reprises, ou jusqu'à ce que sa solidité menaçât d'être compromise par la rencontre du vide de la douille.

1. J. EVANS. *Loc. cit.*, pag. 121.

2. J. EVANS. *Loc. cit.*, pag. 119, 152 et 483. — MORTILLET (G. et A.) *Loc. cit.*, n° 785.

3. A propos d'emmanchement, nous voyons avec plaisir J. Evans constater encore — *Age du Bronze*, pag. 170 — que la lame des haches de bronze « était inclinée vers la main », et relever dans l'emmanchement d'une hache en fer de la première époque, cet angle de 80° que nous avons établi comme moyenne, pour les haches et hachettes polies de l'époque néolithique. — L. PLESSIER. *Obliquité de l'emmanchement dans les haches et hachettes polies*, etc., pag. 20 du tirage à part.

En ce qui concerne les fragments de haches recueillis aux Sablons, l'un d'entre eux mérite également une mention toute particulière : c'est celui provenant d'une hache à ailerons terminaux, avec *renfort* ou *filet marginal* sur les bords de ces appendices.

La déformation ou la brisure de ces derniers, sur les deux haches à peu près entières, démontrent en effet que les ailerons étaient exposés à une fatigue considérable et qu'ils subissaient le contre-coup de la résistance, dans la mise en œuvre de l'instrument. C'est pourquoi croyons-nous sincèrement que le fondeur a voulu essayer de remédier à ce grave inconvénient en renforçant, ici, les bords entiers de ces ailerons par le filet marginal en question.

Ce fait ne paraît pas avoir été observé jusqu'alors ; mais il n'en constitue pas moins un détail très intéressant, sur lequel nous sommes heureux de pouvoir, le premier, attirer l'attention des personnes qui s'occupent de l'étude de l'âge du Bronze.

Quant aux fragments de haches à douille, ils ne sont encore que des répliques de pièces du bassin de la Somme et d'autres localités limitrophes. Ceux avec pois ou points saillants ont été rencontrés à Marlers (Fouilloy) ; au Plainseau et à Saint-Roch-les-Amiens ; ceux à ailerons simulés en relief, aux deux premiers endroits et à Dreuil¹, etc., etc.

Tous ces fragments, ainsi que les haches entières elles-mêmes, appartiennent à la même époque que la lance, soit à la dernière de l'âge du Bronze.

Il ne reste donc à dater que le tronçon ou fragment d'épée, et la chose paraît plus difficile, en raison des faibles proportions de l'objet. Mais ici encore, rien n'empêche de l'attribuer à la même époque, car une épée de notre collection, absolument semblable, comme profil transversal, au fragment en question appartient elle-même, par ses caractères particuliers, à la dernière période du Bronze².

1. BREUIL (abbé). *Loc. cit.* 1903, pag. 160-162 et fig. 6-7, nos 67-68, 77 et 80.

2. Voir ci-après *Appendice*, épée n° 3, pag. 121 et 128.

Quant au culot de creuset découvert aux Sablons, il est des plus précieux à tous égards.

Tout en déterminant exactement la nature de la cachette, il montre par son poids — 2 k. 800 — et par ses proportions — 0^m160 de diamètre moyen sur 0^m037 d'épaisseur maxima —, que le fondeur, à cette époque du bronze, pouvait opérer sur une assez forte quantité de métal à la fois. Le creuset d'ailleurs devait être encore de plus grandes dimensions, et le culot n'occuper qu'une certaine portion du fond, sans quoi le métal liquéfié par la fusion se fût relevé contre les parois intérieures et le pourtour du lingot, au lieu de présenter une arête assez vive, eût certainement pris une forme cylindrique. De plus, l'irrégularité du bombement inférieur dénote évidemment celle du fond du creuset lui-même, et tend à prouver que ce dernier avait dû être façonné tout simplement à la main, sans le secours du tour et encore moins de la réglette.

D'un autre côté, il est visible, *à priori*, que le métal du culot n'est pas le même que celui des pièces ouvrées. Des échantillons prélevés sur ce culot et sur l'un des fragments de hache à douille indiquent, pour le premier, une masse *fibreuse, dense, ductile et rouge-feu*, soit du cuivre à peu près pur ; et pour le second, un métal à *grains, beaucoup plus lâche et plus cassant, de couleur orange assez pâle*, trahissant par conséquent un mélange de cuivre avec de l'étain et peut-être d'autres matières.

Cette intéressante particularité, d'ailleurs, ne saurait être considérée comme spéciale au culot des Sablons. Elle a été observée, au contraire, dans la plupart des fonds de creusets de cette époque, et notamment dans celui de Venat (Charente) qui, seul en France, peut être comparé au nôtre par ses dimensions, son poids et son importance. Des analyses très consciencieusement opérées ont en effet décelé, pour ce dernier, l'énorme proportion de 98,40 p. 0/0 de cuivre — *pas d'étain* — et 1,60 de soufre, plomb, fer,

ou matières diverses, soit également du cuivre pur ou à très peu près¹.

Nous avons songé, il faut le dire, à élucider complètement le problème, par une analyse sérieuse des échantillons en question, ou tout au moins de celui provenant du culot ; mais, par suite des lenteurs de certains chimistes et des prétentions *pécuniaires exorbitantes* des autres², nous avons dû, à notre grand regret, renoncer à ce projet et nous contenter d'indications attentivement relevées sur les pièces, indications que nous croyons néanmoins absolument suffisantes, pour faire présumer que le culot des Sablons, comme celui de Venat et tant d'autres lingots³, est formé de cuivre pur ou à peu près.

Cette nouvelle constatation a une importance réelle, au point de vue de la technique métallurgique, à la dernière époque du bronze. Elle confirme, une fois de plus, que les divers métaux devant constituer le bronze, affinés et fondus d'abord séparément, n'étaient réunis dans le même creuset que pour la fusion définitive précédant le coulage en moules ; et cela, non pas à doses fixes — de nombreuses analyses prouvent le contraire — mais par tâtonnements ou suivant l'expérience acquise de l'opérateur.

Sous ce dernier rapport, d'ailleurs, il n'en est guère autrement encore aujourd'hui, pour le fondeur ou fondeur-

1. L. CHASSAIGNE et G. CHAUVET. *Analyses des bronzes anciens du département de la Charente*, pag. 49.

2. Parmi ces prétentions, nous relevons avec tristesse celles de l'un de nos établissements nationaux, l'Ecole des Mines. Prisonnière, elle aussi paraît-il, de ce syndicalisme qui ruine la France, et renonçant aux conditions de la fondation — 16 novembre 1845 — de son *Bureau d'essais*, cette Ecole fait payer actuellement 60 francs l'une, les analyses du genre de celles qui nous étaient nécessaires ; et cela, en vertu d'un arrêté — 13 mars 1902 — résultant de cette loi des finances qui, en fin de législature, cause chaque année les plus étranges surprises. Passe encore d'appliquer pareil tarif aux analyses *industrielles*, mais une dérogation aurait dû être établie pour celles purement *scientifiques*.

3. J. EVANS. *Loc. cit.*, pag. 462. — J. DÉCHELETTE. *Loc. cit.*, p. 403-405.

étameur ambulant que l'on voit apparaître à intervalles à peu près fixes¹ en nos campagnes, pour *retamer* les ustensiles en fer battu ou *refondre* les cuillères en étain de nos villageois. Ce n'est qu'en ployant ou brisant les vieilles cuillères et les faisant *crier à l'oreille*, qu'il juge de leur teneur en étain ; et l'épaisseur de la couche d'étamage, sur les ustensiles en fer battu, est absolument surbordonnée à la pression plus ou moins forte du tampon d'étoupe servant à la régulariser à la surface de ces objets.

Il est fort probable, du reste, que les allures du fondeur de l'âge de bronze différaient peu de celles du fondeur-étameur actuel. Nomade sans doute, comme généralement ce dernier, il devait parcourir les bourgades préhistoriques ; et, muni de son matériel — creusets et moules — ainsi que des matières premières essentielles — cuivre et étain —, fournir à ses contemporains les armes et ustensiles dont ils avaient besoin.

Peut-être les débarrassait-il en même temps, par échange ou autrement, des objets avariés et hors de service. Ces derniers, jetés dans le creuset et mêlés au métal en fusion, se transformaient alors en armes nouvelles ; ou bien, superflus et inutiles pour le moment, ils étaient enfouis en terre — dans l'attente d'un retour trop souvent problématique —, constituant ainsi ces précieux dépôts que le hasard surtout fait découvrir de temps à autre.

C'est évidemment à des circonstances de ce dernier genre qu'est dû l'intéressant dépôt de la plaine des Sablons, dépôt pouvant être considéré, à tous égards, comme une cachette de fondeur.

Sauf la lance, trouvée d'ailleurs en dehors du gisement principal, et quelques haches à douille — n^{os} 2, 3 et 4 —, tous les autres objets ne sont en somme que des pièces hors de service ou fragmentées intentionnellement. Là encore, nous pouvons constater que ces fragments,

1. Ces artisans se montrent souvent aux environs de Pâques, de la Pentecôte, ou aux approches de la fête patronale.

assez menus, sont à peu près de volume et de poids uniformes ; mais devons-nous retrouver en eux, à l'exemple de certains érudits, des sortes de *monnaies* destinées aux échanges ou au commerce, par nos lointains aïeux ?...¹ Nous n'osons en vérité, cette thèse nous paraissant encore des plus difficiles à soutenir.

Selon nous, au contraire, ces échanges et ce commerce devaient s'opérer de préférence à l'aide de *pièces entières*, plus ou moins importantes, mais de valeur réelle ou d'une incontestable utilité, tels que : lances, épées, haches, objets de parure ou de toilette, ou encore, ces lingots et saumons de cuivre ou d'étain, de formes spéciales et susceptibles de fournir une ample provision de matières premières.

Par suite, nos ancêtres ou mieux leurs fondeurs, en concassant régulièrement les pièces devenues impropres à l'usage ou hors de service, songaient sans doute moins à en faire des « monnaies courantes »², qu'à les rendre tout simplement moins volumineuses et plus fusibles pour les refontes ultérieures³.

C'est exactement pour le même motif d'ailleurs et dans le même ordre d'idées qu'ils divisaient, par le burin, culots et jets de fonte, avant leur complet refroidissement⁴.

En définitive, il n'est pas douteux que l'on se soit bien trouvé aux Sablons, comme à La Muette et à Saint-Pierre-en-Chastres⁵, en présence d'une véritable cachette de fon-

1. J. DÉCHELETTE. *Loc. cit.*, pag. 407 et fig. 164.

2. J. DÉCHELETTE. *Loc. cit.*, pag. 254.

3. J. EVANS. *Loc. cit.*, pag. 499.

4. *Ibidem*, pag. 461.

5. Il y avait à La Muette, suivant D. GRENIER — *Introduction à l'histoire de Picardie*, pag. 127 —, « une manufacture d'armes » en bronze, « puisqu'on y trouve non seulement plusieurs haches entières,mais « des restes de matière qui avait été fondue ».

Quant à la cachette de Saint-Pierre-en-Chastres, elle peut être considérée, par la quantité d'objets qu'elle a fournis (532) et leur extrême variété, comme l'une des plus importantes de la France entière. — MORTILLET (G. DE). — *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1894, pag. 322. — J. DÉCHELETTE. *Loc. cit.*, *appendices*, pag. 88.

deur, ni que cette cachette soit d'une importance relative, puisque le poids des objets qui en sont sortis atteint, en dehors de celui de la lance, près de six kilogrammes, ou exactement 5 k. 890 grammes.

Ces objets ne s'éloignent guère, il est vrai, des types courants, mais leur examen attentif a permis cependant de soulever, sinon de résoudre, certaines questions des plus intéressantes en archéologie préhistorique, celles entr'autres : d'un *double noyau*, dans la fonte des haches à douille du dernier type; du *renfort marginal* des ailerons, dans les haches munies de ces appendices; de la *composition métallique* des fonds de creusets ou culots importants; de la *destination rationnelle* des fragments de haches ou ustensiles hors de service, intentionnellement et régulièrement morcelés, etc., etc.

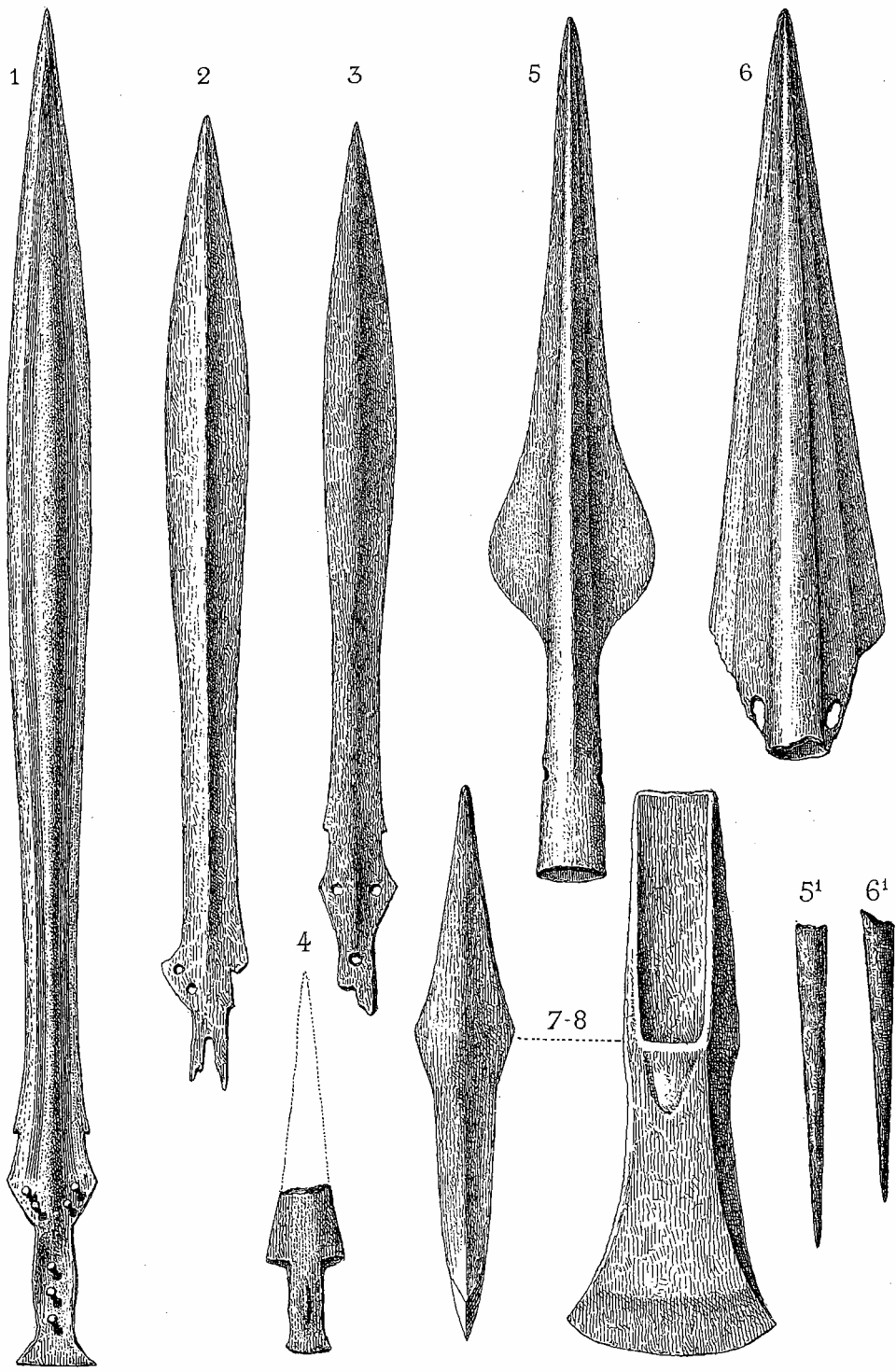
Enfin, en ce qui concerne la date à assigner aux produits de la cachette des Sablons, les conclusions suivantes peuvent être nettement formulées :

1° Tous les objets provenant de ce dépôt et la lance elle-même appartiennent incontestablement à la fin de l'âge du Bronze, soit à la *période larnaudienne* de G. de Mortillet, ou à l'*époque IV*, de J. Déchelette ;

2° Suivant la chronologie récemment fixée par ce dernier savant, ces divers objets et le dépôt lui-même doivent remonter aux environs du premier millénaire avant le Christ, soit de l'an 900 à l'an 1200 avant l'ère actuelle.

En résumé, la trouvaille de la plaine des Sablons est donc des plus intéressantes. Nous ne pouvons, en terminant, que nous féliciter de l'heureux hasard qui en a amené la découverte, de l'intelligence des ouvriers qui nous en ont conservé les produits, et surtout, de l'obligeante amabilité de l'excellent propriétaire qui nous en a largement facilité l'étude.

L. PLESSIER.



Lith. G. Boursson. Compagnie.

Fig. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 5'. 6'. 7-8.

APPENDICE¹

Comme suite au travail sur la *Cachette de fondeur* de la plaine des Sablons, ou préface à notre *Inventaire des découvertes de l'âge du Bronze dans le département de l'Oise* en préparation, nous donnons ici quelques détails sur un certain nombre d'objets en bronze de notre collection personnelle, provenant exclusivement des environs de Compiègne.

Ces pièces, au nombre de neuf, sont les suivantes :

- 1° Trois épées ;
- 2° Un fragment de poignard ;
- 3° Deux lances ;
- 4° Une hache à talon ;
- 5° Une bouterolle de fourreau d'épée ;
- Et 6° Un objet indéterminé, de forme inédite.

Ces divers objets sont d'ailleurs reproduits sur la planche ci-contre, les épées au quart de leur grandeur, les autres à moitié, sauf les deux derniers qui ont été intercalés dans le texte, en vraie grandeur, par suite de leur intérêt tout spécial.

Comme pour la cachette de fondeur, nous décrirons brièvement chacun d'eux ; et, examinant ensuite leur valeur archéologique, nous rechercherons à quelles périodes de l'âge du bronze ils doivent appartenir.

1° *Épées.* — Les épées, bien que de formes semblables, diffèrent essentiellement comme proportions et comme aspect. Toutes trois ont été relevées, par des filets de pêcheurs, dans les cours d'eau avoisinant Compiègne, et gisaient sur des bancs de moyens graviers, dans les

1. Lu dans la séance de la Société historique du 16 février 1912.

endroits où la rapidité du courant ne permet aucun dépôt de grève fine. La première fut rencontrée dans l'Aisne, en 1882, presque à son confluent avec l'Oise, sur le territoire de Compiègne ; les deux autres, trouvées dans celle-ci même, l'une, en 1884, vers la rive gauche, soit sur Compiègne encore, en aval de l'écluse de Venette, et l'autre, en 1893, entre le village de Jaux et l'île d'Armancourt.

La première, fig. 4, de fortes dimensions et des mieux conservées, est une belle arme *pistilliforme*, à *coches* ou *crans* bien accentués. Sa nervure médiane, assez grosse, arrondie, épouse dans toute sa longueur les inflexions latérales de la lame et présente, de chaque côté et sur chaque face, cinq stries équidistantes, assez profondément gravées. La soie, à bords légèrement relevés ou mieux refoulés au marteau, creusée en cuvette sur chacune des faces et la moitié environ de sa longueur, est encore munie de ses rivets et se termine en queue d'aronde ; son épaisseur, au droit du troisième rivet sur l'axe (maximum) est de 0^m044, et de 0^m003 à peine à la partie inférieure de la queue d'aronde. Enfin les dépressions latérales, formant un double tranchant assez vif, sont venues directement à la fonte et ne sont pas, comme dans les deux ou au moins dans l'une des autres, le résultat de martelages intensifs.

Longueur totale de l'épée, y compris deux centimètres environ vers la pointe (brisée accidentellement), 0^m753, dont 0^m657 pour la lame et ses coches, et 0^m096 pour la soie ; — largeurs : à la naissance des coches ou épanouissement de la poignée en fausse garde, 0^m051 ; en haut des coches, 0^m043 ; au quart de la hauteur de la lame (minimum), 0^m034 ; aux deux tiers (maximum) 0^m040 ; — épaisseurs médianes aux mêmes points : 0^m044, 0^m040, 0^m009 et 0^m010.

Les rivets sont au nombre de sept : trois sur l'axe de la soie et deux de chaque côté, dans l'élargissement supérieur ; — longueur des rivets sur l'axe, 0^m020 ; — des

latéraux, 0^m018 et 0^m016 ; — diamètre moyen, 0^m004 à 0^m005 ; — poids actuel, 765 grammes.

La seconde épée, fig. 2, est également *pistilliforme*, mais de moindre longueur de lame que la première. En outre, la partie rétrécie se trouve un peu plus près de la poignée. Il n'existe aucunes traces de coches à la base de cette lame et l'arête du milieu n'y forme, sur chaque face, qu'un simple dos d'âne. Enfin, des martelages énergiques et un aiguisage soigné ont donné au double tranchant un tel mordant, à la pointe une telle acuité, que cette épée serait encore aujourd'hui des plus meurtrières, comme arme d'estoc et de taille !

Quant à la soie, elle est en partie détériorée ou détruite, sauf d'un côté où elle présente deux trous de rivets latéraux, attestant une certaine analogie avec la précédente, au moins dans sa partie supérieure. Il est facile de constater également que son épaisseur, à peu près uniforme, est loin d'atteindre le maximum de la première, et ne dépasse guère 0^m004 en moyenne. Ses bords, plus relevés, forment plus sensiblement cuvette au milieu.

Longueur totale actuelle : 0^m545, dont 0^m482 pour la lame et 0^m063 pour ce qui reste de la soie ; — largeurs : à 0^m065 au-dessus de la naissance de la lame (minimum), 0^m032 ; aux deux tiers de la hauteur (maximum), 0^m043 ; — épaisseurs aux mêmes points, 0^m005 et 0^m006 ; — trous de rivets irréguliers, non uniformes, l'un de 0^m003 et l'autre de 0^m005 de diamètre ; — poids, 370 grammes.

Quant à la troisième épée, fig. 3, elle est encore *pistilliforme*, de dimensions moindres que la seconde, mais plus élancée, plus élégante dans son ensemble. Sa lame offre, à la base, deux coches latérales, mal venues à la fonte ou mal conservées ; elle est simplement bombée sur chaque face, dans les deux tiers supérieurs de sa longueur, tandis que dans le tiers inférieur, se profile une arête médiane plus ou moins arrondie. Les tranchants sont plus émoussés et la pointe moins vive que dans la précédente.

La soie, également brisée, ne laisse voir que trois trous de rivets : l'un dans son axe et un de chaque côté de son épanouissement vers la base de la lame. Rien ne paraît indiquer que le nombre de ces trous ait été plus considérable. Les bords sont relevés et l'épaisseur maxima y atteint 0^m007.

Longueur totale : 0^m51, dont 0^m443 pour la lame et 0^m067 pour ce qui reste de la soie ; — largeurs : à la naissance des coches, 0^m046 ; à la fin, 0^m26 ; au quart de la hauteur (minimum), 0^m025 ; aux deux tiers (maximum), 0^m036 ; — épaisseurs aux mêmes points : 0^m009, 0^m0085, 0^m008 et 0^m009 ; — trous de rivets de grandeurs différentes : celui de l'axe et l'un des latéraux, de 0^m003 de diamètre, l'autre de 0^m004 ; — poids, 452 grammes.

Ces trois épées sont à peu près dépourvues de patine proprement dite. La première et la troisième sont encore recouvertes de cette gangue spéciale, qui caractérise les objets longtemps exposés à l'action des eaux courantes ; la seconde, nettoyée ou frottée par ses inventeurs, laisse voir sur ses faces, au contraire, les reflets ou la teinte naturelle du bronze.

2° *Fragment de poignard*. — Ce fragment, fig. 4, provient d'un petit poignard à lame très probablement *triangulaire*, sans *coches* ou *crans* à la base, et à *languette* assez développée. Cette dernière, légèrement bombée transversalement, est munie sur chaque face d'une carène, ou *côte médiane*, de 0^m01 de longueur environ, et s'amincit vers le bas, en s'élargissant en arc de cercle. La lame, un peu plus épaisse, se rattache à cette languette par un faible ressaut sur chaque face et se trouve elle-même bombée transversalement. Les arêtes ou tranchants, encore assez vifs, s'infléchissent légèrement, en arcs rentrants, sur l'axe des faces.

Cet objet provient de Saint-Pierre-en-Chastres, mais la date de sa trouvaille nous est inconnue. Longueur approxi-

mative de la lame (obtenue par le prolongement normal de ses arêtes ou tranchants), 0^m110; — largeur à la base, 0^m026; — épaisseur au même point, 0^m003. — Longueur de la languette, 0^m030; — largeur moyenne, 0^m012; — épaisseurs : au-dessous et au-dessus de la côte, 0^m002; au droit et y compris la double saillie de cette dernière, 0^m005; — poids du fragment, 11 grammes 2 décigrammes.

3^o *Lances*. — Nos lances, quoique toutes deux à *douille* et la première avec double trou de cheville pour fixation de la hampe en bois, diffèrent notablement aussi, dans leur aspect général, ainsi que dans leurs détails.

L'une, en effet, fig. 5, en forme de pique dans les trois quarts de sa longueur et presque circulaire dans le quart inférieur, présente une douille *elliptique* jusque vers la naissance des ailettes; mais, à partir de là, cette douille se continue extérieurement, vers la pointe et sur chaque face, sous la forme d'une nervure *angulaire* très prononcée. Nous disons extérieurement, car la partie supérieure de la hampe, fig. 5¹, restée jusqu'alors en place et qui n'est tombée que dans les manipulations nécessitées par les mensurations de la lance, démontre clairement par sa forme conique, des plus régulières et très effilée, que l'intérieur de la douille est bien conique lui-même, dans toute la partie correspondante.

Deux trous opposés, de 0^m0045 de diamètre, ont été percés à mi-hauteur environ de cette douille, pour recevoir la cheville en bronze destinée à fixer l'arme à sa hampe. Les tranchants, très amincis, sont encore des plus vifs et des plus acérés.

Longueur totale de la lance : 0^m258, dont 0^m183 pour les ailettes et 0^m075 pour la douille; — largeurs : à l'origine des ailerons, 0^m021; dans la partie discoïde (maximum), 0^m046; à la naissance des parties droites formant pique, 0^m035; — diamètres extérieurs de la douille : à la base, 0^m025 et 0^m022; à la naissance des ailettes : 0^m020 et 0^m017; — poids, 187 grammes.

La seconde lance, fig. 6, ne ressemble nullement à la précédente.

Elle est en forme de feuille triangulaire très allongée, avec *œillets* à la base des ailettes. Chacune de ces dernières comporte deux plans limités par une faible arête longitudinale et inclinés, l'un vers le tranchant, l'autre vers la nervure médiane, qui est très saillante et *semi-cylindrique* dans toute son étendue. Les tranchants sont dissymétriques par suite du martelage partiel de l'une des ailettes, l'autre se trouvant encore telle qu'elle a dû venir à la fonte.

La douille, *cylindrique*, est brisée un peu au-dessous et presque ras des empâtements inférieurs des œillets. Un fragment de la hampe subsistait également dans le haut de la douille ; il s'est détaché sous l'influence du léger échauffement produit par la prise du plâtre, lors du moulage de la pièce aux ateliers de Saint-Germain-en-Laye¹. Ce débris, fig. 6¹, qui nous a été gracieusement remis par l'habile directeur des travaux, M. Champion, affecte comme celui de l'autre lance, une forme conique allongée et très effilée. Les tranchants sont moins vifs que ceux de la première, notamment du côté martelé, où se remarquent quantité de petites ébréchures.

Longueur actuelle de cette lance : 0^m208, dont 0^m204 pour le fer et 0^m004 pour le fragment de la douille ; — largeurs : au-dessus des œillets, 0^m029 ; dans la plus grande section des ailerons, 0^m046 ; à mi-hauteur, 0^m033 ; — diamètres extérieurs de la douille : à la base de la portion de douille brisée, 0^m018 ; au milieu des œillets, 0^m017 ; — poids, 142 grammes.

Ces deux lances proviennent également du lit de l'Oise. La première fut rencontrée en 1893, dans les dragages de l'île qui existait autrefois à l'aval du pont de Pont-Sainte-Maxence, et l'autre, trouvée par nous-même, en 1887, à l'amont du port communal de Jaux, sur un tas de moyens graviers provenant de l'ancien confluent de l'Aisne.

1. Des moulages de tous les objets décrits, sauf du fragment de poignard, existent aux musées de Saint-Germain et de Beauvais.

La lance de Pont-Sainte-Maxence est dépourvue de toute patine, soit qu'elle ait été nettoyée, ou qu'elle se soit trouvée en un milieu défavorable à la formation de l'oxyde de cuivre. Celle de Jaux ou du confluent, au contraire, est revêtue d'une patine terne, assez rugueuse, vert-olive d'un côté, brun-noirâtre de l'autre.

4° *Hache à talon*. — Notre hache à talon, fig. 7-8, paraît très voisine du type primitif, c'est-à-dire, à talon assez fort, très peu arqué, entre bords droits, étroits et s'aminçissant insensiblement jusqu'à leur extrémité supérieure.

La lame, relativement courte, a dû subir maints martelages et affûtages, qui en ont certainement réduit la longueur primitive, en donnant au tranchant une courbure et une largeur supérieures à celles que paraît comporter sa dimension actuelle.

Chacune des faces porte, comme ornementation, au-dessous du talon et s'y amortissant graduellement, une dépression triangulaire que délimitent, sur les côtés, deux sillons plus accentués vers le sommet du triangle.

Longueurs : de l'extrémité supérieure au talon, 0^m072 ; de la lame, 0^m093 ; totale, 0^m165 ; — largeurs, en haut, 0^m023 ; au talon, 0^m028 ; au tranchant, 0^m057 ; — épaisseurs : en haut, 0^m003 ; à l'intérieur du talon, 0^m012 ; à l'extérieur, 0^m029 ; à la naissance des biseaux du tranchant, 0^m011 ; — poids, 445 grammes.

Cette hache, en bon état et de fabrication soignée, nous a été remise par M. Duchemin, ancien entrepreneur de travaux publics, et provient de dragages effectués dans l'Aisne, en 1896, entre le confluent et Choisy-au-Bac. Son tranchant, assez court, est encore vif, sauf en certains endroits faiblement ébréchés, et une patine brun-verdâtre recouvre l'objet dans toutes ses parties.

5° *Bouterolle de fourreau d'épée*. — Aux dernières périodes de l'âge du bronze¹, les épées avaient des fourreaux

1. J. DÉCHELETTE. *Loc. cit.*, pag. 215.

et le bas de ceux-ci, pour éviter une usure ou détérioration rapide, était garni d'une capsule métallique ou *bouterolle*.

C'est précisément un de ces rares objets, que nous devons à l'aimable obligeance du chef-dragueur Bague¹, actuellement entrepreneur de travaux publics à Soissons. Il fut recueilli, en 1895, dans la grève provenant de dragages effectués en bordure de la berge gauche de l'Oise, à l'aval du barrage de Venette, pour retrouver — espoir chimérique — une bague d'or lancée à l'eau par un pêcheur en même temps que sa ligne !

Cette *bouterolle*, *fig. 1^{re}* du texte, affecte la forme d'une petite nef elliptique, assez allongée. Renforcée à la carène, elle se bombe vers le bas et se creuse vers le haut par des arcs de cercle inverses, très réguliers, très gracieux ; et elle est percée, dans sa partie intermédiaire, de trois doubles trous de rivets, pour sa fixation au fourreau. Une belle patine verte, lustrée par endroits, la recouvre.

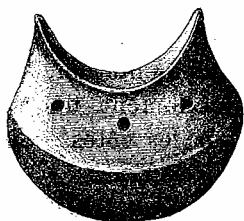


Fig. 1^{re}.

Largeurs : au milieu (maximum), 0^m031 ; dans le haut, 0^m022 ; — hauteur moyenne, 0^m018 ; — épaisseur maxima, 0^m010 ; — poids, 16 grammes 7 décigrammes.

6° *Objet indéterminé*. — Cet objet inédit, que nous sachions du moins, *fig. 2* du texte, est formé d'une tige méplate, assez longue, surmontée d'une petite pointe triangulaire à faibles barbelures et légèrement arrondie à sa partie supérieure. Le bas, fortement incisé, s'élargit en deux appendices semi-circulaires, au milieu desquels se trouve une ouverture ou trou d'assez fort diamètre.

1. Nous adressons à MM. Bague et Duchemin, ainsi qu'aux anciens pêcheurs Bucquet et Terju, nos plus sincères remerciements pour les objets qu'ils ont eu l'amabilité de nous procurer.

Il a été recueilli par nous-même encore, en 1886, sur des produits de dragages déposés en remblais sur la rive gauche de l'Oise, en aval du pont de La-croix-Saint-Ouen. Son origine exacte est difficile à déterminer, mais cette pièce ne peut évidemment provenir que de l'aval du pont de Clairoix, de l'ancien confluent de l'Aisne ou des abords de l'île d'Armancourt, où avaient été pratiqués les dragages en question.

Cet objet est d'ailleurs recouvert de la patine lustrée et vert-russe foncé qui caractérise les autres bronzes jusqu'alors recueillis dans ces endroits.

Longueurs : de la tige ou pédoncule, 0^m033 ; de la pointe terminale, 0^m017 ; des appendices de la base, 0^m015 ; totale, 0^m065 ; — largeurs : de la pointe, 0^m009 ; du pédoncule, 0^m004 ; des appendices basilaires, 0^m0167 ; — épaisseur uniforme, 0^m003 ; — poids, 7 grammes 2 décigrammes.

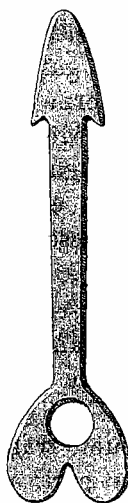


Fig. 2.

Tels sont les objets en bronze de notre collection, qui se rattachent aux environs de Compiègne et auxquels leur incontestable authenticité, leurs provenances certaines donnent un véritable intérêt local.

Au point de vue général, du reste, et sous le rapport archéologique même, cet intérêt ne paraît guère moindre.

La première épée, par sa taille exceptionnelle, la pureté et l'élégance de sa forme, représente un des plus beaux spécimens connus de l'âge du bronze à son apogée. Elle est la réplique exacte des magnifiques pièces du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)¹, et de Montières-les-Amiens², tout en les dépassant notablement en

1. MORTILLET (A. et G. DE). *Loc. cit.*, n° 914.

2. BREUIL (abbé). *Loc. cit.*, 1900, pag. 517, et fig. 6-51.

longueur, soit de plus de neuf centimètres pour la première, et de près de quinze pour la seconde.

De plus, la présence et la bonne conservation des rivets permettent de reconstituer exactement la forme extérieure de la garniture de sa poignée. Cette garniture, en bois, os ou corne¹, épousant les contours de la soie, ou les dépassant légèrement², avait évidemment une épaisseur égale à la longueur respective des rivets, soit de 0^m020 au milieu, 0^m018 ensuite et de 0^m016 à son amortissement sur les élargissements latéraux, formant la garde rudimentaire de l'épée.

La seconde épée, au contraire, par l'absence de coches ou crans, la simple arête et la faible épaisseur de sa lame, semble accuser une origine plus ancienne — *morgienne* ou *de l'âge du bronze III* —. En tout cas, le fil acéré de son double tranchant démontre encore actuellement quel excellent parti et quels avantages nos ancêtres pouvaient retirer d'un semblable glaive !

Quant à la troisième épée, que nous considérons comme d'une date très voisine de celle de la première, elle constitue un des rares exemples où les trous, et par suite les rivets de la poignée, soient en quantité aussi restreinte. Ces derniers, en effet, ne sont qu'au nombre de trois³, mais très intelligemment disposés pour assurer la solidité des plaques de recouvrement.

Ces trois épées démontrent enfin : d'une part, la prédo-

1. J. DÉCHELETTE. *Loc. cit.*, pag. 208. — J. EVANS. *Ibidem*, pag. 315, et fig. 358-359.

2. J. EVANS. *Ibidem*, pag. 317-318, et mêmes figures.

On peut se demander si ce *dépassement* ne doit pas être attribué au gonflement des pores de l'os ou du bois — et par suite à l'élargissement extérieur de la garniture elle-même —, par l'humidité des milieux (marais) où furent trouvées les épées, tandis que les soies, métalliques, n'auraient pas subi les mêmes influences.

3. J. EVANS figure également — *Age du Bronze*, pag. 304 — une petite lame irlandaise n'ayant que trois trous de rivets, mais dont un quatrième est bouché accidentellement.

minance de la lame *pistilliforme* dans nos parages, pendant les deux dernières périodes de l'âge du bronze ; d'autre part, que si la portion rétrécie de cette lame peut varier en hauteur, l'élargie, ou la plus résistante, s'y rencontre constamment *aux deux tiers* de la longueur vers la pointe.

Notre fragment de poignard, que la côte sur la soie et son caractère artistique placent à la quatrième période du bronze, ou larnaudienne, est également très précieux. Il nous indique que la forme triangulaire persistait encore à cette époque et qu'on la trouve associée, dans la même station de Saint-Pierre-en-Chastres, avec un autre petit poignard à *soie identique*, mais dont la lame, munie de coches à sa base et légèrement pistilliforme, se termine en pointe très obtuse¹.

Non moindre est également l'intérêt de chacune de nos deux lances.

La première, en feuille d'épuration, c'est-à-dire à limbe discoïde à la base, étranglé ensuite et se terminant en véritable pique, présente une forme tellement spéciale, que nous l'avons cherchée vainement ailleurs. De plus, elle se rattache à ce type assez commun en Angleterre, mais plus rare en France, dans lequel la douille, plus ou moins circulaire à la base, devient extérieurement triangulaire dans toute l'étendue des ailettes, en formant ainsi une section cruciforme des plus dangereuses pour les blessures faites par une telle arme.

La seconde, plus ancienne, rentre par les œillets de la base et la forme des ailerons, dans cette autre catégorie de lances communes encore en Angleterre et en Irlande², mais si rares en France que l'on peut y compter les exemplaires recueillis jusqu'alors. Ceux-ci, suivant l'abbé Breuil³,

1. MORTILLET (A. et G. DE). *Musée préhistorique*, n° 897.

2. J. EVANS. *Loc. cit.*, pag. 351-355, et fig. 406-410.

3. BREUIL (abbé). *Loc. cit.* 1903, pag. 507.

ne seraient qu'au nombre de dix, dont trois picards¹.

Enfin, les fragments de hampe tombés des douilles, dont l'un *à priori* semble être de *chêne* ou de *frêne* et l'autre d'*aune*, indiquent à la fois : par leur forme conique très effilée, l'extrême régularité de l'intérieur de ces douilles ; et, par la différence des essences, que nos ancêtres de l'âge du bronze recouraient indifféremment aux bois durs ou tendres, pourvu sans doute qu'ils fussent de droit fil, pour la confection des hampes de leurs lances.

La hache à talon appartient au type primitif, c'est-à-dire *sans anneau latéral*, mais sa facture n'indique pas moins une grande habileté dans l'art du fondeur. La dépression triangulaire qui la décore, toutefois, n'est bien nette que sur l'une des faces, et son tranchant laisse voir, sur les biseaux de raccordement avec les champs, des traces de coups portés, non avec la tête ou frappe du marteau, mais avec la panne ou l'un des angles de cette tête.

Les haches à talon se classant dans la troisième période de l'âge du bronze², ou morgienne, la nôtre est donc, avec notre seconde épée, le plus ancien des objets que nous avons décrits.

Notre bouterolle de fourreau appartient également à un type bien déterminé : celui de Marlers (Somme)³. Néanmoins, sa forme gracieuse et plus élancée peut la faire considérer comme intermédiaire entre la bouterolle du lac du Bourget⁴ et celles figurées par J. Evans⁵, avec cette différence que les trous de rivets ou de clous y sont au

1. A ces trois derniers, nous pouvons ajouter une magnifique lance du même type, trouvée aux environs de Saint-Just-en-Chaussée et qui figurera avec honneur dans notre *Inventaire des bronzes de l'Oise*.

2. J. DÉCHELETTE. *Loc. cit.*, pag. 242.

3. BREUIL (abbé). *Loc. cit.*, 1903, pag. 524.

4. MORTILLET (G. et A. DE). *Loc. cit.*, n° 927.

5. J. EVANS. *Loc. cit.*, pag. 327-328, et fig. 371-372.

nombre de *trois*, au lieu de deux dans celle du Bourget et d'un seul dans les autres.

Quant à notre dernier objet, il paraît des plus difficiles à déterminer exactement, faute de pièces de comparaison.

A notre avis cependant, il peut être à la fois considéré comme pointe de flèche et comme hameçon ou harpon, mais, dans l'un et l'autre cas, de forme absolument *inédite*.

Comme pointe de flèche et sauf la longueur du pédoncule, la pièce du pont de Lacroix se rapproche certainement des pointes méplates de Ramerupt (Aube)¹, et de Bergères-les-Vertus (Marne)². Sa pointe, sans être bien aiguë, paraît susceptible de blesser sérieusement un animal ou un oiseau de moyenne taille.

D'un autre côté, bien que le hameçon, à cette époque du bronze, soit habituellement formé d'un fil de ce métal, à pointe barbelée ou non, il est évident que notre pièce a pu servir également pour la pêche : les barbelures de la pointe sont suffisamment acérées pour s'implanter dans la muqueuse de l'œsophage ou les branchies d'un poisson, même assez fort. En outre, par sa facilité d'attache à une cordelette ou à une chaînette métallique, dans le genre de celle de Vallamand (Suisse)³, cet engin, dissimulé sous un appât approprié et happé par un poisson vorace, pouvait très bien jouer le rôle d'un véritable harpon et amener la capture de l'animal.

Quel que soit le rôle qu'on lui attribue, cette pièce inédite n'en est pas moins des plus précieuses.

En somme, les objets de l'âge du bronze de notre modeste collection locale, sans être très nombreux, offrent un véritable et sérieux intérêt. Sauf notre seconde épée

1. LE CLERC. *Catalogue du musée de Troyes*, pl. XIV, n° III.

2. *Musée de Saint-Germain-en-Laye*, collect^{on} J. de Raye.

3. R. MUNRO. *Les stations lacustres d'Europe*, trad^{on} P. Rodet, pag. 76-77, et fig. 8, n° 3.

et la hache à talon, tous les autres appartiennent à la même époque que la cachette des Sablons ; et, par leur grande diversité, aussi bien que par leur perfection incontestable, ils démontrent également qu'une métallurgie très avancée existait chez nos précurseurs aux environs de Compiègne, de neuf à quinze siècles avant l'ère chrétienne.

L. P.
